



## *MAIRIE de CONQUEREUIL*

**COMPTE-RENDU**  
*du*  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**11 janvier 2022**

### **Le 11 janvier 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 4 janvier 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. FORTUN Luc – Mme CLERET Christelle (arrivée à 20h20) – Mme DELETANG Fabienne – Mme MOUSSEAU Madara – Jean BEAUPERIN – Mme MAISONNEUVE Agnès – M. CHAUVIN François.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme BIGNON Sylvie a donné un pouvoir à Mme BENARD Sylvie, M. SALMON Sébastien,

**Secrétaire de séance** : M. FORTUN Luc

---

Le Maire démarre la séance en souhaitant la bienvenue à M. François Chauvin nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Vincent Cornu.

### **1) Intervention de Mathilde Babin pour exposer son projet,**

Présentation sur power point de deux propositions d'aménagement de l'ancien terrain de foot de Conquereuil. Pour rappel, le terrain de foot n'est actuellement plus utilisé comme tel.

Mathilde Babin propose de transformer cet espace pour y développer un projet de jardin pédagogique et/ou maraîcher. Le terrain s'y prête puisqu'il dispose déjà d'un système d'arrosage et d'un abri à proximité. Elle informe le conseil qu'une association devrait être créée prochainement pour porter ce projet.

Ces deux propositions nécessitent de la réflexion au sein du conseil qui étudiera les conditions et l'engagement financier.

### **2) Protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail,**

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 article 47 portant fin des dérogations à la durée annuelle de travail de 1607 heures,  
Vu le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat*

Le présent protocole a pour objectif de poser le cadre général de l'organisation du temps de travail de la collectivité applicable aux agents. Il permet d'organiser les modalités de fonctionnement et la gestion des volumes horaires (horaires de travail, planning, ...) en fonction des nécessités de service.

Par sa rédaction, la collectivité vise à :

- Être en conformité avec les textes relatifs à la réglementation du temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Garantir la qualité du service public afin de répondre au mieux aux attentes du territoire,
- Assurer la qualité de vie des agents par un bon équilibre entre leur temps de travail et leur temps personnel,

Ces objectifs doivent être adaptés à une réalité qui évolue et permettre une organisation lisible, équitable, attractive, efficace et pertinente pour chaque service dans le respect du cadre fixé.

Le présent protocole définit les modalités d'aménagement du temps de travail applicable aux :

- Fonctionnaires titulaires ou stagiaires, occupant un emploi au sein de la collectivité à temps plein, à temps partiel ou à temps non-complet,
- Fonctionnaires mis à disposition de la collectivité
- Agents contractuels de droit public,
- Agents de droit privé,

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le décompte du temps de travail annuel s'établit sur la base de 1607 heures effectives dont 7 heures au titre de la journée de solidarité :

<b>Décompte théorique de la durée annuelle de travail</b>	
Nombre de jours dans l'année	365 jours
Nombre de repos hebdomadaires par an	104 jours
Nombre de jours de congés annuels	25 jours
Nombre de jours fériés en moyenne par an	8 jours
Nombre de jours travaillés par an	228 jours
Nombre d'heures par jour	7 heures
Nombre d'heures par an	1596 heures arrondies à 1600 heures
Journée de solidarité *	7 heures
Durée annuelle de travail effectif	<b>1607 heures</b>

\*La journée de solidarité est proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

**Le présent protocole encadre les règles concernant :**

- Le temps partiel et les temps non complet,
- Les heures complémentaires et supplémentaires,
- Les astreintes et permanences,
- Les congés et absences,
- Les modalités de gestion du temps de travail (planning, formation...)

Toute modification ultérieure du présent protocole sera soumise à l'avis préalable du Comité Technique et à l'accord de l'assemblée délibérante.

Au cas où des textes réglementaires non encore publiés à la date de signature du présent accord viendraient contredire des points du protocole, celui-ci serait amendé dans le cadre du strict respect de la réglementation.

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2021,**

**Vu le protocole en annexe,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (1 abstention Mme Christelle Cléret) :**

- ✚ **De valider le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail tel que présenté,**

---

### **3) Avenant en moins-value marché cimetière,**

Dans le cadre du marché lot n°1 Terrassement d'Althéa nova il était prévu de sous-traiter la partie concernant la reprise des concessions dans l'ancien cimetière. Les reprises sur les emplacements n°3, 5 et 17 ont finalement nécessité moins de prestations que prévues.

**Aussi, il est proposé l'avenant en moins-value à hauteur de 252.45 € HT soit 302.94€ TTC. Le nouveau montant du marché lot n°1 s'élève donc à 135 998.40 € HT soit 163 198.08 € TTC.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De valider l'avenant en moins-value présenté pour la somme de 252.45€ HT soit 302.94€ TTC.**
- **Dit que le montant du marché d'Althéa Nova (lot n°1) s'élève à 135 998.40 € HT soit 163 198.08 € TTC.**

---

### **4) Renouvellement de la convention E-primo (Espace Numérique de Travail) pour l'école La Renaissance,**

L'académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles. Depuis, le projet e-primo a pris de l'ampleur. Il s'appuie sur un partenariats collectivités-rectorat. En septembre 2021, 60% des élèves des écoles publiques bénéficient d'un accès à l'ENT. Le seuil des 1000 écoles connectées a été franchi.

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la pertinence d'un ENT dans le premier degré. En effet, e-primo constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles. Le volume des connexions représente, en moyenne le double de celui qu'il était avant la crise sanitaire.

L'ENT constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026. L'objectif est de donner, à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT. Le marché actuel (2018-2022) a conduit à la mise en place d'une plateforme spécialement adaptée au premier degré. L'objectif du prochain marché est de conserver cet environnement en lançant un marché public d'intégration et d'hébergement de la solution OPEN ENT-NG, qui propose des fonctionnalités similaires à celles utilisées actuellement.

Vu la délibération du 12 décembre 2017 où le conseil décidait d'adhérer au groupement de commande e-primo,

Considérant le coût actuel de 1.50 € HT/élève/an et le coût d'adhésion de 200 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'adhérer au groupement de commande E-primo afin de mettre en place à l'école la Renaissance l'ENT e-Primo,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail**

---

## **5) Devenir de Saint Donatien,**

**Exposé de Jean Beaupérin,**

Retour sur les rencontres avec différents cabinets d'architectes et (ou) programmistes pour accompagner le projet de tiers lieu à St Donatien :

- Le 11/10/21 : rencontre avec le cabinet MCM de Châteaubriant (où travaille Hugues CORNEDE). 2 personnes. Ils nous font comprendre qu'il n'est pas possible de rénover les bâtiments avant que nous connaissions vraiment leur usage futur. Il n'est donc pas possible de monter un dossier de demande de subvention pour l'année 2022, c'est trop court. Nous n'aurions pas le temps de travailler le projet avec les habitants auparavant. Ce cabinet nous propose de faire la programmation et de mener les réunions avec les habitants. Mais s'ils font cela, ils ne peuvent pas faire la maîtrise d'œuvre. Devis : 22 296 euros TTC.
- Le 09/11/21 : rencontre avec le cabinet « Récipro-cité » de Nantes. Le patron de cette filiale nantaise est un futur conquereuilais. Ce ne sont pas des architectes. Ils sont spécialisés dans les projets d'habitat sénior, mais ils peuvent nous aider à monter le projet avec les habitants. J'attends toujours sa proposition chiffrée.
- Le 16/11/21 : rencontre avec le cabinet « L'atelier BELENFANT – DAUBAS » de Nozay. J'étais absent, mais apparemment, ils sont habitués à aider les mairies à monter des projets similaires. Ils peuvent mener le travail avec les habitants, faire la programmation et la maîtrise

d'œuvre. On attend leur proposition. Cette rencontre a été très appréciée et Belenfant met beaucoup l'accent sur le ré-emploi.

- Le 29/12/21 : rencontre avec le cabinet d'architectes « VOUS » de Nantes. C'est un collectif de jeunes architectes nantais en résidence à l'ancienne caserne Mellinet. Ils font du design et de la maîtrise d'œuvre. D'après notre projet, ils nous conseillent de faire nous même le travail avec les habitants ou de demander l'aide du CAUE (que nous avons déjà rencontré à propos de l'aménagement du bourg), et ils interviendraient dans un second temps. Nous allons rencontrer le CAUE en janvier le 17 janvier à 10h00 pour voir dans quelles mesures ils peuvent nous aider pour avancer.
- Nous sommes aussi allés à Auray (Philippe, Marie et moi) le 24/11/21 au matin. Nous avons visité le tiers-lieu. Très intéressant, il y a des espaces de coworking, des salles pour des artistes ou des petits artisans, des salles de réunions, une cuisine, ... C'est à la taille de l'agglomération, il y a plusieurs étages et au moins une vingtaine de salles. De nouveaux projets naissent régulièrement. Il y a 3 personnes pour gérer le lieu.

La prochaine étape sera de réunir la commission environnement et la commission St Donatien le 17 janvier prochain en présence du CAUE.

---

## **6) Questions et informations diverses.**

- ✚ Les suites de la location de la salle le clos du Don du 19 décembre, notamment :
  - Quelle réponse apporter suite à l'intervention des 5 représentants lors de la dernière réunion de CM ?
  - Revoir le fonctionnement du conseil municipal,

Le Maire est revenu sur les événements du 19 décembre dernier et à la demande d'une conseillère expose les démarches engagées. Il expose sa rencontre avec le sous-préfet et l'arrêté portant interdiction de manifestation et de rassemblement dans un rayon de 300 m autour de la salle le clos du Don. Au titre de ses pouvoirs de police l'arrêté vise à garantir la sécurité et l'ordre public.

A la suite du débat un groupe préparatoire de 3-4 personnes (Lucien Chaussée, Jean Beaupérin, Madara Mousseau et Fabienne Deletang) va se réunir pour proposer le cadre d'une future réunion visant à revoir le fonctionnement du conseil municipal. Il s'agit également de faire le point sur les projets et sur les engagements que le conseil s'était fixés avant d'être élu. Chacun rappelle que ce bilan doit être constructif.

Luc Fortun souhaite que le conseil s'interroge sur des questions d'ordres migratoires et souhaite aborder cette question en termes de solidarité.

Enfin plusieurs élus déplorent un déficit de communication et de transparence.

- ✚ Le schéma vélo : Agnès Maisonneuve a participé à une réunion sur le schéma directeur de territoire. Elle rappelle que ces réunions sont ouvertes aux publics intéressés.
- ✚ Le document unique, Sylvie Bénard, Madara Mousseau, Luc Fortun et Marie Caer sont volontaires pour suivre sa mise en place.

- ⚡ Les subventions aux associations, une commission est prévue et elle consistera à étudier les demandes et les montants.
- ⚡ Dates des élections 2022 :
  - Les Présidentielles : 10 et 24 avril
  - Les législatives : 12 et 19 juin
  - Des conseillers demandent à ce qu'un appel soit fait à la population pour tenir les urnes.
- ⚡ Les prochaines réunions :
  - Commission information et communication le 12/01 à 18h00,
  - Chantier de l'école tous les mercredis à 10h00,
  - Commission aménagement du bourg et commission environnement avec le CAUE le 17/01 à 10h00,
  - Commission cantine le 24/01 à 18h00,
  - CCAS le 24/01 à 19h30,
  - Réunion bibliothèque le 28/01
  - 1<sup>er</sup> février réunion de conseil municipal.
- ⚡ Aménagements des rues : rue de la Poste et rue J-B Friot (effacement des réseaux et travaux diverses),
- ⚡ Les travaux de l'école commencent, un parking provisoire est prévu à l'ancien entrepôt Agri services, les accès ont été sécurisés au mieux.
- ⚡ La scierie, le projet est en bonne voie dans l'attente des solutions pour le transformateur électrique.

Le secrétaire de séance,  
Luc Fortun

Vu le Maire

